

République française
YONNE
CHATEL CENSOIR - COMMUNE

Séance du samedi 25 avril 2026

Date de la convocation: 21/04/2026

**Membres en
exercice : 15**

Présents : 14

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

***Le vingt-cinq avril deux mille vingt-six l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence
d'Olivier MAGUET,***

Présents : Olivier MAGUET, Joël BOISSIERE, Patricia COL,
Jean-Jacques DEBIEVE, Flavie ROUSSEAU, Clara
CHADELAUD, Mike SALIGOT, Francine VINTZEL, Christophe
OPEC, Gwenaëlle JANIK, Johan SCHOLLAERT, Yasmina
ROULT, François CANVET, Stéphane JACQUES

Représentés : Annick IENZER représentée par Joël
BOISSIERE

Excusés :

Absents:

**Délibération sur le budget primitif - SERVICE EAU DE CHATEL CENSOIR 2026 -
(DE 045 2026)**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la
Commune SERVICE EAU DE CHÂTEL-CENSOIR,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune SERVICE EAU DE CHÂTEL-CENSOIR pour l'année 2026 présenté
par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 55 309,26

En dépenses à la somme de : 34 625,69

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	600
042	Section à section	14 166
66	Charges financières	870
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		15 636

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	12 035,74
042	Section à section	2 146
70	Ventes produits fabriqués, prestations	15 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		29 181,74

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Section à section	2 146
16	Emprunts et dettes assimilées	5 843,69
21	Immobilisations corporelles	11 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		18 989,69

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	11 961,52
040	Section à section	14 166
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		26 127,52

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire expose également que dans le cadre de l'adoption de la nomenclature M4, la commune de Châtel-Censoir est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M4 donne la possibilité pour l'effectif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre en chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire, puisqu'elle offre au Conseil municipal de pouvoir déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion, des coûts relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'Assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa prochaine séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de L'article L21 22-22 du CGT.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil décide d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminés à l'occasion du budget.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance



Joël BOISSIERE

Le Maire,



Olivier MAGUET